Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025087-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 12/12/2025

L'an 2025 et le 12 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 05/12/2025

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, COUPEZ Marie-Laure, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, ROUXEL Annick, SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, GUISSE Jean-Claude, JOLY Maurice, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mme GRU Nathalie à MME SOGORB MOUTEL Annie
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, PIEL Mickaëlle, MM : LE JONCOUR Antoine, ORHAN Jean-Claude, ROUSSEL Yvon

---

1. 2025 -087 8.3_VOIRIE_CLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE - DGS 2025 POUR 2027

Dans le cadre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, le linéaire de voirie communale est ajusté annuellement.

Par délibération 2024-92 en date du 13 Décembre 2024, ce linéaire a été défini comme suit:

	VC (ml)	*RUES (ml)*	*PLACES (ml)*	*Total 1+2+3 V COM (ml)*	*CR (ml)*	*TOTAL*	*CHEMIN EXPLOITATION (ml)*
Nouvelle Situation	***62 769***	***42785***	***2 199***	***107753***	***40 214***	***147 967***	***58 465***

Ce linéaire émane d'actualisation de mesures effectuées depuis plusieurs décennies sans outils cartographiques adaptés et sans globalisation des données.

Les moyens techniques actuels permettent une intégration des données de base, une redéfinition des classements, et une gestion conjointe de la cartographie et des données géométriques. Cet inventaire s'avère néanmoins chronophage.

La ville de GUER a accueilli pendant plusieurs mois un stagiaire en licence professionnelle des métiers techniques des collectivités territoriales. Le mémoire de ce stage portait sur la classification de la voirie communale.

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER ★ 56380 (Morbihan) ★

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025087-DE

A cet effet, un inventaire complet des voies du territoire guérois a été réalisé selon la méthode suivante.

L'approche adoptée repose d'abord sur une analyse documentaire approfondie, incluant l'étude des textes de loi, des codes de la voirie et des études techniques pertinentes. Parallèlement, un travail en collaboration avec les acteurs locaux, tels que les élus, les urbanistes et les services techniques, a été mené afin de bénéficier de leur expertise et de leur connaissance du terrain.

Les conclusions de cet inventaire font apparaitre les linéaires suivants:

Voiries Communales								
	VOIES COMMUNALES (ml)	*RUES (ml)*	*PLACES (ml)*	*TOTAL VOIES COMMUNALES VC*	*CHEMINS RURAUX (ml) CR*	*TOTAL VC+CR*	CHEMINS EXPLOITATION (ml) - CE	*TOTAL VC+CR+CE*
Situation 2024	62 769	42 785	2 199	**107 753**	40 214	**147 967**	58 465	**206 342**
Situation 2025	82 812	30 904	2 159	**115 875**	6 070	**121 945**	57 446	**179 391**

Pour information, le territoire communal bénéficie également de voirie non communale, comme suit:

- Route Nationale- RN.24: 5.8 km
- Routes Départementales – 35 km dont 9.5 km en agglomération
- Voie Verte – 6 km
- Voies Intercommunales – 4.9 km
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR)
    - Vallée de l'Oyon – 12.4 km dont 4 km sur Guer
    - Boucle du Dran - 11.4 km sur Guer
    - Guer / Saint Malo de Beignon – 23.6 km dont 19.3 km sur Guer

  Soit un total PDIPR sur Guer de 34.7 km

Il est rappelé que le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la (ou les) voie(s), et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. Les chemins dont le classement est envisagé présentent déjà une emprise et chaussée suffisantes, donc leur changement d'affection n'entraîne aucune dépense d'investissement ou d'entretien supplémentaire. Par ailleurs aucune acquisition de terrain n'est rendue nécessaire pour ce classement.

Ces éléments, portés à la connaissance de la commission «Travaux, Cadre de Vie et Urbanisme» en date du mercredi 1er Octobre, ont obtenu un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal:

- D'approuver le classement de voirie communale
- De porter à 115875 ml le total des voies communales

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER